

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2021

Point 8

Autorisation de signature du bail du site de l'ANSM situé à Lyon

Délibération 2021 - 09

Vu l'article R 5322-11-11° du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise la Directrice générale à signer le bail présenté par la société PRALONG, représentée par la société SOGELYM DIXENCE HOLDING, comportant les conditions suivantes :

- Location d'un Ensemble Immobilier au sein de l'immeuble Laboratoires : 321 avenue Jean Jaurès à LYON (69007), sur deux niveaux, pour 1915 m² au total et 30 places de parking.
- Durée du bail : 3 ans et 8 mois, soit du 1er avril 2021 au 30 novembre 2024.
- Montant annuel du loyer : 395.000 € HT et hors charges locatives.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.